

ORGANISATION DES CONSULTATIONS EN CABINET DE MEDECINE GENERALE

Il est préconisé aux professionnels de santé d'assurer les consultations sur rendez-vous ou d'organiser des plages horaires dédiées pour tous les patients se présentant sans rendez-vous pour des syndromes infectieux (avec notamment signes respiratoires hauts ou bas avec ou sans fièvre).

Lorsque le patient appelle

Si le cabinet a un secrétariat, réguler les appels pour réserver des plages dédiées de consultations aux patients consultant pour des signes respiratoires à un moment différent des consultations pour d'autres motifs, si possible en fin de journée.

Proposer éventuellement aux patients souhaitant consulter pour un suivi de pathologie chronique stable de réaliser une téléconsultation et/ou de se faire renouveler leur traitement par la pharmacie pour 1 mois supplémentaire (dans l'attente d'une augmentation du délai qui va être engagée).

Une téléconsultation par le médecin traitant peut-être proposée au patient. Elle aura pour objectif de préciser les comorbidités du patient, les signes cliniques présentés, les signes de gravité et l'environnement social et aspects psychologiques afin de définir la nécessité d'un recours aux soins (consultation physique en médecine générale, consultation externe spécialisée, transfert en hospitalisation) ou une prise en charge au domicile. Cette téléconsultation pourra être accompagnée par un(e) infirmier(e) ou un(e) pharmacien(ne).

Lorsque le patient est présent

Adapter la salle d'attente : espacer toutes les chaises d'un mètre de distance, supprimer tous les magazines, prospectus et jouets. Prévoir autant que possible des lieux d'attente où les personnes suspectes de Covid-19 puissent être isolées.

Un patient rentrant dans la salle d'attente qui présente des symptômes respiratoires hauts ou bas, avec ou sans fièvre, met un masque et est invité se laver les mains si possible.

Respect d'une distance de 1 mètre avec le personnel d'accueil, si ne peuvent être mis en place des **dispositifs de protection des personnels d'accueil** (protection par vitre ou plexiglass de la zone d'accueil).

En dehors d'une impossibilité de consulter seul, le patient ne doit pas être accompagné pour se rendre à sa consultation.

En fonction de la configuration des locaux, dédier un cabinet de consultation aux patients potentiellement infectés par le COVID-19.

Lorsque le patient est en consultation

Voir fiche de procédure de prise en charge proposée.

Le médecin traitant qui s'apprête à recevoir un patient potentiellement infecté par le Covid-19:

- a. Met un masque chirurgical
- b. Lors de soin proche, lui faire tourner la tête.**
- c. Si possible, met une blouse qu'il change tous les jours (lavage tous les soirs à 60°). En l'absence de blouse, il est nécessaire de mettre des vêtements spécifiques à l'arrivée au cabinet, vêtements qui seront retirés avant le retour à domicile (avant de monter éventuellement dans sa voiture) et laver les vêtements en rentrant (au moins un cycle de 15min à 60°) (à mettre en œuvre si retour au domicile le midi ou dans la journée).
- d. Absence bijou (alliance, montre), avant-bras dégagés, cheveux attachés

Nettoyer-désinfecter les surfaces et les dispositifs médicaux (stéthoscope, saturomètre, thermomètre, tensiomètre etc) ayant été en contact avec le patient avec un produit détergent-désinfectant.

Se laver les mains après manipulation du lecteur de carte bancaire et carte vitale.

Eliminer les déchets et les éléments de protection suivant la filière habituelle.

Nettoyer les poignées de porte régulièrement et fermer les WC publics ou les désinfecter si le patient potentiellement infecté COVID-19 les a utilisés.